

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions régissent toutes les ventes et fournitures de produits National Instruments matériels et logiciels (les "Produits NI"), ainsi que les services et le soutien NI matériels et logiciels (les « Services »), commercialisés par National Instruments Belgique ("NIB"). Elles prévalent sur toute condition d'achat, et ne pourront être modifiées que par accord écrit signé par NIB. L'envoi d'une commande à NIB emporte acceptation des présentes.

1. PROPRIÉTÉ ET RISQUES. Les risques de dommages ou de perte des Produits NI sont transférés au client au moment de l'expédition. La propriété des Produits NI est transférée au client dès le paiement intégral dudit matériel. Le transfert de propriété concerne exclusivement le matériel vendu, à l'exclusion des logiciels, informations et autres droits ou éléments incorporels qui demeurent la propriété de NIB ou de ses concédants.

2. TAXES, DROITS ET TRANSPORT. Les prix sont stipulés hors taxe, sur la base des tarifs en vigueur à la date de la commande, et sont exclusifs de tous autres droits ou impôts. Le transport est à la charge du client et sera facturé au client si NIB le paie d'avance. NIB déterminera le mode de transport.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT. (A) Sauf disposition écrite contraire, tout devis reste valable pendant trente (30) jours calendriers à compter de sa date d'émission. Les prix applicables au moment de la commande restent valables à la livraison du produit commandé si celle-ci a lieu dans un délai de 6 mois à partir de la date de commande, nonobstant tout changement de tarif. (B) Le paiement s'effectue en euro. (C) L'ouverture d'un compte client s'effectue lors de la première commande qui fait l'objet d'un paiement immédiat à la commande. Toute ouverture de compte est entérinée après une période de trois mois pendant laquelle tout paiement s'effectue à la commande. (D) A l'issue de cette période, les conditions suivantes s'appliquent: 1) Tous les paiements sont effectués par avance au moment de l'expédition de la commande, à moins que NIB ne permette à sa seule discrétion et par écrit au client de payer la somme totale, dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, la facture étant établie à la date d'expédition partielle ou totale. Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé. 2) Tout retard de paiement entraîne, après mise en demeure restée infructueuse, le versement d'un intérêt de 1% par mois entamé de retard ou d'un mois d'Euribor si, après avoir été majoré de 3 points, celui-ci est supérieur à 1% par mois. 3) Tout retard de paiement à l'égard de NIB bloque la livraison éventuelle de toute autre marchandise ainsi que l'accès au support technique de NIB. La fermeture du compte est immédiate et la condition C s'applique de nouveau aux commandes en cours et nouvelles. 4) L'absence de commande pendant 6 mois à dater de l'ouverture de compte entraîne la clôture de celui-ci et la condition C s'applique de nouveau.

4. COMMANDES. Une commande n'est valable que lorsqu'elle est acceptée par écrit par NIB. Les contrats conclus entre NIB et le client sont établis dans la langue choisie par le client et ne sont pas cessibles.

5. LIVRAISON. La livraison s'effectue à l'adresse indiquée sur la commande. Tout frais additionnel dû à un changement d'adresse sera facturé au client. L'expédition des Produits NI est organisée par le centre européen de distribution de NIB à la date de livraison demandée par le client ou à la date la plus proche possible. NIB informera le client de la date prévisible

d'expédition des Produits NI lors de l'acceptation de la commande. NIB se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Toute erreur dans les quantités livrées doit être dénoncée à NIB dans les 45 jours suivant l'expédition. A défaut, la quantité livrée est réputée conforme à la commande.

6. GARANTIE. Les Produits consistant dans du matériel (hardware) sont garantis contre tout défaut matériel ou de fabrication pour une période d'un (1) an à partir de la date d'expédition du Produit NI au client ("Date d'expédition").

Tous les logiciels sont concédés en licence au client selon les termes des accords de licences National Instruments correspondants. Pendant une période de nonante (90) jours à partir de la Date d'expédition, les logiciels National Instruments concédés en licence (à condition qu'ils soient installés correctement sur les Produits matériels (hardware) National Instruments) (a) fonctionneront d'une manière substantiellement conforme à la documentation écrite accompagnatrice, et (b) le support sur lequel le logiciel est enregistré sera sans défaut matériel ou de fabrication. Le remplacement d'un Produit logiciel sera garanti pour le temps restant à courir dans la période de garantie ou pour trente (30) jours, si ce dernier délai est plus long. Toute réexpédition des produits sous garantie est à la charge du client et doit être affectée d'un numéro ARM (Autorisation de Retour de Matériel) attribué par NIB. Après examen et test du Produit réexpédié, si NIB en conclut que ledit produit n'est pas défectueux, NIB en informe le client; le produit lui est alors réexpédié à ses frais et le client se voit facturer des frais d'examen et de test. La présente garantie ne couvre pas les défauts du Produit résultant d'un accident ou d'une modification par le Client, ou d'une mauvaise utilisation, application ou configuration par le client, ou d'une utilisation par le client d'un logiciel en provenance d'un tiers non prévu pour une utilisation avec le logiciel National Instruments concerné, de l'utilisation d'une clef matérielle ou logicielle inadaptée ou d'une réparation ou maintenance non autorisée. Les vices cachés constatés pendant la période de garantie mentionnée ci-dessus devront être notifiés par l'acheteur au vendeur dans les cinq (5) jours ouvrables à partir de leur découverte par lettre recommandée. A partir de la réception de la lettre recommandée le vendeur doit accepter ou constater le vice dans les dix (10) jours ouvrables par lettre recommandée.

7. MODES DE REPARATION. La seule obligation de NIB en application de la garantie sera, au choix de NIB, soit le remboursement du prix payé, la réparation ou le remplacement du Produit NI défectueux, sous réserve que NIB se voie notifier ces défauts par écrit pendant la période de garantie applicable.

8. RETOUR DU PRODUIT / ANNULATION / MODIFICATION DE COMMANDES. Le client peut retourner les Produits commandés pendant trente (30) jours à partir de la Date d'Expédition. Le client devra alors payer des frais de restockage et/ou de reconditionnement d'un montant de 50 Euros ou de 15% du prix de chaque produit retourné lorsque ce montant excède 50 Euros. Aucun retour ne sera accepté après expiration de cette période de trente (30) jours ou lorsque les produits ne sont pas retournés dans leur emballage d'origine. Lorsque des équipements ou services spécifiques sont concernés, tout travail effectué ou en cours reste à la charge du client; néanmoins, NIB prendra les mesures nécessaires pour réduire les frais encourus. Toute réexpédition des Produits NI est à la charge du client et doit être affectée d'un numéro ARM (Autorisation de Retour de Matériel) attribué par NIB. NIB peut mettre fin à toute commande si

une des déclarations faites par le client est fausse ou trompeuse. Les modifications de commandes ne produisent d'effet que si elles sont confirmées par écrit par un représentant de NIB.

9. EXCLUSION DE TOUTE AUTRE GARANTIE. Sous réserve des dispositions dans ce document, les Produits NI sont fournis en l'état sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite, d'aucune sorte, incluent notamment toute garantie de commercialisation, d'aptitude à une fin particulière. NIB ne certifie pas ni ne garantit l'utilisation ou les résultats de l'utilisation des Produits NI en termes de prestations, précision ou fiabilité ou autres. NIB ne garantit pas que le fonctionnement des Produits NI sera ininterrompu et sans erreurs.

10. RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES EXCLUS. L'entière responsabilité de NIB, de ses concédants, distributeurs et fournisseurs (incluant leurs dirigeants, employés et agents) est définie dans le présent document. Dans la mesure permise par la loi applicable, ces derniers ne seront responsables d'aucun dommage, notamment indirect, accidentel, exceptionnel, dérivé, incluant les dépenses, pertes de profits, de placements, d'exploitation ou d'informations ou de tout autre dommage résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les Produits NI, et ce, même s'ils ont été informés de la possibilité de tels dommages et même si le dommage résulte d'une faute lourde de NIB ou de son mandataire ou résulte de l'application de toute disposition légale ou application jurisprudentielle (acte dommageable, responsabilité du fait des produit, contrat ou autre). Toute utilisation des Produits NI s'opère aux risques et périls du client. Le client reconnaît que les prix d'achat ou de licence des Produits NI prennent en compte cette exclusion. NIB ne sera pas responsable pour les dommages causés conjointement par un défaut du Produit NI et par la faute de la victime ou d'une personne dont la victime est responsable.

Dans tous les cas, l'entière responsabilité pour les dommages matériels, corporels et/ou moraux résultant de ou en relation avec tout événement ou série d'événements connexes se produisant en relation avec les Produits NI ne peut dépasser le montant du 50.000 € ou le prix payé par le Client à NIB pour le Produit. Les prix de NIB reflètent cette répartition des risques et la limitation de responsabilité spécifiée ci-dessus. Cette limitation de responsabilité n'est pas d'application en cas de faute intentionnelle ou de fraude de NIB ni en cas de dommage uniquement lié au défaut du Produit NI et que NIB est responsable d'un tel dommage conformément à la Loi du 25 Février 1991 (M.B. 19/12/2000).

11. AVERTISSEMENT. (1) Les Produits NI ne sont pas conçus afin d'être utilisés avec du matériel chirurgical ou afin de faire partie d'équipement d'assistance médicale dont la défaillance pourrait être causes des blessures ou la mort. (2) Dans toute application, le fonctionnement d'un produit logiciel peut être contrarié par certains facteurs externes, notamment les fluctuations d'alimentation électrique, les dysfonctionnements du matériel informatique, les systèmes d'exploitation, les compilateurs, les erreurs d'installation, les incompatibilités des logiciels et du matériel, les défaillances et mauvais fonctionnements de l'électronique de surveillance ou de contrôle. NIB n'en accepte pas la responsabilité et recommande de prendre des précautions lorsque ces produits sont utilisés dans des systèmes électroniques qui peuvent causer des blessures ou des décès en cas de défaillances, telles que des données de back-up ou l'installation de mécanismes qui sont aptes à éteindre ou interrompre le système.

12. FORCE MAJEURE. NIB ne sera tenu, en aucun cas, responsable d'une inexécution ou d'un retard de livraison dû à une raison qui échappe à son contrôle raisonnable, notamment à un acte

de l'autorité publique, à une catastrophe naturelle, à un acte du client, à des problèmes de transport, de pénurie d'énergie ou de composants ou à des conflits du travail. Dans cette hypothèse, NIB pourra annuler les commandes concernées sans que sa responsabilité puisse être engagée envers le client.

13. ATTEINTE AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. Le client s'engage à avertir NIB immédiatement de toute plainte émise par des tiers pour infraction aux droits de propriété intellectuelle leur appartenant suite à l'utilisation des Produits NI. NIB participera à toute procédure au nom du client afin de faire débouter les plaintes desdits tiers ou, au choix de NIB, transigera en la matière. Le client donne à NIB mandat irrévocable afin d'entamer ou de participer dans ces procédures et fournira à NIB toutes les informations et les copies des documents que NIB pourrait raisonnablement estimer nécessaires et accordera à NIB toute assistance qui pourrait lui être demandé raisonnablement.

14. DISPOSITIONS DIVERSES / LOI APPLICABLE. NIB pourra apporter toute modification aux spécifications des produits matériels ou logiciels commandés pour autant que le fonctionnement du matériel n'en soit pas substantiellement affecté. Les présentes conditions sont régies par les lois belges. Tout litige résultant de leur exécution ou de leur interprétation est de la compétence du Tribunal de Commerce de Bruxelles ou, si le montant en cause n'excède pas 1.860 euro, de la Justice de Paix de Zaventem.

15. REPRISE ET RECYCLAGE DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) – uniquement pour les clients situés au Grand-duché de Luxembourg. En ce qui concerne les EEE non ménagers tels que définis par le règlement grand-ducal du 18/01/2005, le vendeur laisse à l'acheteur la responsabilité de l'élimination tant des DEEE historiques que des DEEE issus des EEE faisant l'objet du marché.

16. SERVICES. Garantie. NIB garantit que les Services seront fournis de manière correcte et soignée. A l'exception de ce qui est expressément compris dans la phrase précédente, NIB ne fait aucune garantie expresse ou tacite concernant les Services, ce qui inclut de manière non limitative (a) toute garantie relative aux produits tiers ou (b) toute garantie relative aux résultats à obtenir par les Services ou aux résultats d'une quelconque recommandation que NIB peut faire, en ce compris et de manière non limitative, toute garantie tacite concernant la réalisation, la commercialisation, la conformité, la non-violation ou la convenance pour un but particulier de tous les livrables ou de tout système qui peut résulter de la mise en œuvre de toute recommandation que NIB peut fournir. Afin de recevoir des recours en garantie, les manquements dans le Service doivent être notifiés à NIB par écrit dans les nonante (90) jours suivant la fin du Service.

Limitation de responsabilité. Dans la mesure permise par la loi applicable, NIB et/ou ses mandataires ne sont pas responsables des dommages incidents, indirects, accidentels, exceptionnels, dérivés, spéciaux, ou consécutifs, incluant les dépenses, pertes de profits, de placements, d'exploitation ou d'informations ou d'autres dommages résultant de ou en relation avec les Services fournis par NIB, incluant de manière non exhaustive les pertes d'usage des Produits NI ou de tout autre logiciel ou données, en ce compris l'incapacité de parvenir à un résultat particulier, même si NIB a été avertie de la possibilité de tels dommages et même si le dommage est le résultat direct d'une instruction ou suggestion faite par NIB et même si le

dommage résulte d'une faute lourde de NIB ou de son mandataire ou résulte de l'application de toute disposition légale ou application jurisprudentielle (acte dommageable, responsabilité du fait des produit, contrat ou autre). Dans tous les cas, l'entière responsabilité de NIB pour les dommages matériels, corporels et/ou moraux résultant de ou en relation avec tout événement ou séries d'événements connexes se produisant en relation avec les Services ne peut dépasser le montant du prix payé par le Client à NIB. Ces dispositions répartissent les risques en vertu d'un contrat écrit et séparé entre le Client et NIB. Les prix de NIB reflètent cette répartition des risques et la limitation de responsabilité spécifiée ci-dessus. Cette limitation de responsabilité n'est pas d'application en cas de faute intentionnelle ou de fraude de NIB.

Activités de haut risque. Le Client accepte que NIB n'a pas testé ou certifié ses Services pour l'usage d'applications de haut risque incluant l'équipement d'assistance médicale, l'énergie nucléaire, le contrôle du transfert des masses et de l'air, ou toutes autres utilisations potentiellement critiques pour la vie et ne garantit aucunement que les Services sont conformes pour une quelconque utilisation à haut risque. NIB n'est pas responsable pour tout dommage résultant de l'utilisation du client des Services de NIB pour l'usage d'applications de haut risque.

Indemnisation. Le Client accepte d'être responsable et accepte d'indemniser totalement NIB de toute responsabilité, dommages et intérêts, réclamations, ou procédures judiciaires résultant de (a) le défaut du Client d'obtenir la licence appropriée, les droits de propriété intellectuelle, ou toute autre permission requise pour l'utilisation des Produits ou l'exécution des Services, incluant de manière non limitative le droit de faire des copies ou des reproductions de tout logiciel fourni au Client ou (b) toutes déclarations inexactes concernant l'existence d'une licence d'exportation ou l'admissibilité de l'exportation du logiciel ou de tout autre matériel sans licence.

17. EXPORTATION. Les produits sont soumis au contrôle ou limitations en vertu des règlements administratifs relatifs aux exportations applicables pour les Etats-Unis d'Amérique (*U.S. Export Administration Regulations – EAR*) notamment l'article 15 CFR (*Code of Federal Regulations*) Part.730 es., et des autres règlements de contrôle des exportation applicables aux Etats-Unis d'Amérique ou dans l'Union Européenne. Le client s'engage à ne pas exporter ou réexporter ou transférer, par n'importe quel moyen, les Produits NI vers une destination ou à unepersonne ou entité interdite, sans les autorisations nécessaires des autorités des Etats-Unis d'Amérique ou de l'Union Européenne compétentes.